

Think Tank européen Pour la Solidarité

www.pourlasolidarite.eu

Collection

Working
paper

Les discriminations sur les réseaux sociaux

Céline Brandeleer

Décembre 2013

Avec le soutien de
la Communauté française de Belgique



Le Think tank européen **Pour la Solidarité** (asbl) – association au service de la cohésion sociale et d'un modèle économique européen solidaire – travaille à la promotion de la solidarité, des valeurs éthiques et démocratiques sous toutes leurs formes et à lier des alliances durables entre les représentants européens des cinq familles d'acteurs socio-économiques.

À travers des projets concrets, il s'agit de mettre en relation les chercheurs universitaires et les mouvements associatifs avec les pouvoirs publics, les entreprises et les acteurs sociaux afin de relever les nombreux défis émergents et contribuer à la construction d'une Europe solidaire et porteuse de cohésion sociale.

Parmi ses activités actuelles, **Pour la Solidarité** initie et assure le suivi d'une série de projets européens et belges ; développe des réseaux de compétence, suscite et assure la réalisation et la diffusion d'études socioéconomiques ; la création d'observatoires ; l'organisation de colloques, de séminaires et de rencontres thématiques ; l'élaboration de recommandations auprès des décideurs économiques, sociaux et politiques.

Pour la Solidarité organise ses activités autour de différents pôles de recherche, d'études et d'actions : la citoyenneté et la démocratie participative, le développement durable et territorial et la cohésion sociale et économique, notamment l'économie sociale.



Think tank européen **Pour la Solidarité**

Rue Coenraets, 66 à 1060 Bruxelles

Tél. : +32.2.535.06.63

Fax : +32.2.539.13.04

info@pourolsolidarite.be

www.pourolsolidarite.be

Les cahiers de la Solidarité

Collection dirigée par Denis Stokkink

La Transition : un enjeu économique & social pour la Wallonie, Cahier n° 32, Mars 2013

Perspectives des instruments européens pour la réinsertion des détenus : quels moyens pour quels résultats ?, Cahier n° 31, Février 2013

Les primo-arrivants face à l'emploi en Wallonie et à Bruxelles, Cahier n° 30, novembre 2012

L'intégration des Primo-arrivants en Wallonie et à Bruxelles, Cahier n° 29, Juin 2011

Les emplois verts, nouvelle opportunité d'inclusion sociale en Europe, Cahier n°28, mai 2012

Vieillessement actif et solidarité intergénérationnelle : constats, enjeux et perspectives, Cahier hors - série, Mars 2011

Services sociaux d'intérêt général : entre finalité sociale et libre-concurrence, Cahier n° 27, Mars 2011

Logement vert, logement durable ? Enjeux et perspectives, Cahier n° 26, Mars 2011

Agir pour une santé durable - Priorités et perspectives en Europe, Cahier n° 25, Janvier 2011

La lutte contre la pauvreté en Europe et en France, Cahier n° 24, Novembre 2010

Inclusion sociale active en Belgique, Cahier hors-série, Novembre 2010

Responsabilité sociétale des entreprises. La spécificité des sociétés mutuelles dans un contexte européen, Cahier n° 23, 2010

Concilier la vie au travail et hors travail, Cahier hors-série, 2010

Faut-il payer pour le non-marchand ? Analyse, enjeux et perspectives, Cahier n° 22, 2009

Mobilité durable. Enjeux et pratiques en Europe, Série développement durable et territorial, Cahier n° 21, 2009

Alimentation : circuits courts, circuits de proximité, Cahier n° 20, 2009

L'économie sociale, actrice de la lutte contre la précarité énergétique, Cahier n° 19, 2009

Europe et risques climatiques, participation de la Fondation MAIF à la recherche dans ce domaine, Cahier n° 18, 2009

Construire des villes européennes durables, tomes I et II, Cahiers n° 16 et 17, 2009

Europe, énergie et économie sociale, Cahier n° 15, 2008

Décrochage scolaire, comprendre pour agir, Cahier n° 14, 2007

Femmes et Villes : que fait l'Europe ? Bilan et perspectives, Cahier n° 12 (n° 13 en version néerlandaise), 2007

Modèle social européen, de l'équilibre aux déséquilibres, Cahier n° 11, 2007

La diversité dans tous ses états, Cahier n° 10, 2007

Libéralisation des services et du secteur associatif, Cahier n° 9, 2007

Démocratie participative en Europe. Guide de bonnes pratiques, Cahier n° 8, 2006

La reprise d'entreprises en coopératives : une solution aux problèmes de mutations industrielles ? Cahier n° 7, 2006

Indicateurs de richesse sociale en Région bruxelloise, Cahier n° 6, 2006

1. Introduction

Le racisme et les discriminations ne sont pas des phénomènes nouveaux. Même si ceux-ci sont condamnés publiquement, ils sont souvent tolérés en ligne dans un contexte plus privé. Ces phénomènes ont subi une transformation, en passant du visible au moins visible et se manifestent aujourd'hui au sein des réseaux sociaux les plus populaires.

Comme tout nouveau moyen de communication, Internet comporte autant d'opportunités que de défis ou de risques en matière de liberté d'expression, car il modifie les habitudes et codes géographiques et mentaux de la communication. De plus, un certain sentiment d'anonymat peut donner l'impression aux utilisateurs qu'Internet est un espace de communication où la liberté d'expression est totalement illimitée. Or Internet n'est pas pour autant un espace de non-droit et l'incitation à la haine y est tout aussi illégale que dans le monde réel.

Ce working paper propose de présenter et de commenter les premiers résultats du projet I:CUD (Internet : Creatively Unveiling Discrimination – <http://digitaldiscrimination.eu>) pour la Belgique¹. Ce projet vise à démasquer de manière créative les formes de discrimination latente ou indirecte sur Internet et à analyser la manière dont les jeunes participent à leur diffusion sur les réseaux sociaux. Dans le cadre de ce projet, les partenaires de cinq pays européens ont observé près de 500 profils Facebook de jeunes et ont collecté des informations sur les formes directes et indirectes de discrimination en ligne. *Pour la Solidarité* était en charge de l'analyse des profils belges.

2. Discriminations sur Internet : éléments de définition

Avant de présenter le phénomène des discriminations sur Internet, il semble important de revenir sur les fondamentaux : de quoi parle-t-on ?

D'une part, sur Internet, nous nous sommes focalisés sur les médias et **réseaux sociaux**. Ceux-ci désignent « un ensemble de services permettant de développer des conversations et des interactions sociales sur Internet ou en situation de mobilité ». ² Facebook, Twitter ou Youtube constituent les exemples les plus populaires de ce type de services. Les réseaux

¹ Ce working paper se base sur les observations effectuées sur Facebook par *Pour la Solidarité* ainsi que sur les résultats des activités menées au niveau belge, sur les premières conclusions de l'étude européenne rédigées par l'Université Rovira i Virgili (Tarragone, Espagne) qui sera diffusée en 2014, ainsi que sur les conclusions de la conférence du "No Hate Speech Movement" organisée par le Conseil de l'Europe, qui s'est tenue à Strasbourg les 7-8-9 novembre 2013.

² Frédéric Cavazza, « Une définition des médias sociaux », sur <http://www.mediassociaux.fr/2009/06/29/une-definition-des-medias-sociaux/>, publié le 29/06/2009

sociaux, les blogs, les forums sont utilisés comme des outils pour garder contact avec des amis ou des connaissances, mais sont également considérés par les autorités belges comme des vecteurs non négligeables de discriminations ou de discours de haine.

D'autre part, il est indispensable de revenir sur la notion de **discrimination**. La discrimination renvoie à des propos ou comportements négatifs visant un groupe ou une personne vue comme appartenant à un certain groupe. La discrimination se réfère directement ou indirectement aux catégories sociales telles que le genre, l'âge, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, et consiste à désavantager un individu au nom de son appartenance réelle ou supposée à une des catégories ». ³

Sur les réseaux sociaux, et sur Internet en général, le concept englobant la discrimination est celui de la « **cyberhaine** », qui se rapporte aux « expressions de haine (brimades, insultes, propos discriminatoires) sur Internet à l'encontre de personnes en raison de leur couleur de peau, leur prétendue race, leur origine, leur sexe, leur orientation sexuelle, leurs convictions philosophiques ou religieuses, leur handicap, leur maladie, leur âge ... Il peut également s'agir de propos antisémites ou négationnistes. » ⁴

Il ne faut pas confondre ce phénomène avec celui du **harcèlement en ligne** (cyberbullying), tout aussi grave (une enquête de Child Focus a révélé qu'en Belgique, un jeune sur trois a déjà au moins une fois été victime de ce phénomène) ⁵, mais qui ne concerne qu'une seule personne.

D'une manière générale, le Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme note une augmentation des plaintes relatives à des commentaires haineux ou discriminatoires sur Internet, qui sont souvent transférés par des jeunes sur les réseaux sociaux comme Facebook, Netlog, Youtube etc. ⁶ Le Centre estime qu'un jeune (12-18 ans) sur quatre a été en contact avec des contenus haineux sur internet. ⁷

En d'autres termes, les jeunes, qui constituent les principaux utilisateurs des réseaux sociaux, sont particulièrement touchés et exposés à des messages racistes ou

³ Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme – Région Wallonne, *Rapport final sur la perception et la gestion des discriminations par les acteurs communaux*, juillet-Août 2011, disponible sur : http://www.fedweb.belgium.be/fr/binaries/broch_po_diversite_guide_methodologique_outil5_lois_antidiscrimination_tcm119-107540.pdf

⁴ Le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, *Delete cyberhate. Racisme et discrimination sur Internet. De quoi s'agit-il? Comment réagir? Informations et conseils pratiques*, p. 11. http://www.belgium.be/fr/binaries/CGKR_cyberhate_FR_tcm116-79034.pdf

⁵ Introduction du site "Stop Cyberhate", http://www.stopcyberhate.be/intro_fr.php

⁶ Le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, "Discours de haine sur Internet", février 2009, http://www.diversite.be/index.php?action=artikel_detail&artikel=394

⁷ Le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, *Delete cyberhate. Racisme et discrimination sur Internet. De quoi s'agit-il? Comment réagir? Informations et conseils pratiques*, p. 11. http://www.belgium.be/fr/binaries/CGKR_cyberhate_FR_tcm116-79034.pdf

discriminatoires, que ce soit sous forme d'images, de vidéos ou de commentaires circulants sur ces sites.

3. Cas pratique : observation du phénomène discriminatoire chez les jeunes sur Facebook

Dans le cadre du projet I:CUD, *Pour la Solidarité* a été amené à analyser une soixantaine de profils de jeunes entre 16 et 25 ans selon trois catégories (jeunes dans le secondaire, jeunes en décrochage scolaire et jeunes dans le secondaire supérieur ou universitaire).

Les principaux types de contenus discriminatoires collectés sur ces profils concernaient l'origine ethnique ou la religion, ainsi que le genre.

Concernant l'origine ethnique ou la religion, nous avons observé un mélange de ces deux aspects dans les commentaires ou les contenus postés sur les profils (ciblant en particulier les personnes d'origine ou de culture arabe et l'Islam, d'une manière directe ou « emballée » sous forme de blagues ou de caricatures). Ceci peut être mis en lien avec une étude récente sur la perception de l'immigration qui indique que seulement un Belge sur cinq pense que les personnes immigrées ou d'origine étrangère sont bien intégrées⁸. Cette même étude montre que les personnes interrogées font souvent une distinction entre personne immigrée ou étrangère et personne de confession musulmane. Les perceptions négatives des personnes interrogées semblent se focaliser principalement sur les personnes immigrées ou de première/deuxième génération qui sont de confession musulmane. Cette évolution serait due, selon l'étude, en partie à des événements extérieurs ou d'actualité tels que la guerre en Syrie ou les attaques de Boston.⁹

Concernant les contenus discriminatoires liés au genre, ces contenus nous sont apparus principalement sous forme de blagues ou de commentaires humoristiques. Il est intéressant de noter que ces contenus visent en majorité les femmes, mais sont postés ou « likés » aussi bien par les hommes que par les femmes.

Face à ces constats, nous nous sommes interrogés sur la façon dont les jeunes considéraient les réseaux sociaux. Nous avons pu observer que les plus jeunes utilisent Facebook comme un lieu de discussion et un outil pour rester en contact constant avec leur communauté (principalement leurs amis ou copains de classe). Sur leurs profils, on trouve beaucoup de blagues personnelles ou de très longues conversations sur un contenu posté, souvent avec

⁸ «Andréa Réa est l'invité de *Matin Première*», RTBF info, 3 juin 2013, http://www.rtf.be/info/emissions/article_andrea-rea-est-l-invite-de-matin-premiere?id=8009340

⁹ *Ibid.*

le même groupe de personnes. Plusieurs éléments (par exemple de longues conversations entre amoureux, avec des commentaires très personnels) nous ont également amenés à penser que les plus jeunes tendent à mélanger les contenus publics et privés sur Facebook, et que, pour eux, les limites entre les deux sphères sont très floues sur les réseaux sociaux. Facebook est régulièrement utilisé par les plus jeunes comme un journal ouvert à ses contacts, avec la différence que ce qui était jadis considéré comme relevant de la sphère privée, est maintenant porté dans une sphère publique ou semi-publique. Les plus jeunes sont également ceux qui comptent le plus grand nombre d' « amis ».

Les plus âgés, en revanche, semblent utiliser Facebook comme un outil pour partager des photos, des informations précises (articles, musique, événements), blagues et actualités avec l'ensemble de leurs contacts.

Nous avons également constaté dans les profils observés que les contenus postés étaient souvent « modérés » en fonction de leur public d'amis, alors que les positions étaient généralement plus marquées lors de discussions au sein d'un groupe public, ce qui peut être mis en lien avec le sentiment d'anonymat.

Dans la même lignée, nous nous sommes interrogés sur le fait qu'un nombre important de contenus discriminatoires étaient « enveloppés » sous forme d'humour (blagues, caricatures, photos humoristiques). S'il est évidemment difficile de trouver la frontière entre ce qui fait rire et ce qui vise directement une communauté, nous avons observé que cet « emballage » tend à « tromper » l'utilisateur puisque certaines formes de discrimination déguisée se retrouvent souvent dans des discours qui se veulent politiquement corrects, tels que « je ne suis pas raciste, mais... ». Le risque alors est que l'humour devienne un vecteur de banalisation de la discrimination.

4. Conclusions

Internet et les réseaux sociaux représentent une opportunité de dissémination massive d'information, où les règles habituelles de la communication sont mises à mal. D'une part, par un sentiment (souvent erroné) d'anonymat, et d'autre part, par une émergence de la sphère privée dans les sphères publiques ou semi-publiques, où certains contenus peuvent être compris d'une manière tout à fait différente que dans un cercle strictement privé.

De plus, la communication sur Internet, et sur les réseaux sociaux en particulier, nous permet de communiquer de manière instantanée et suivant un fil d'actualité précis. Cette instantanéité donne souvent une impression d'une temporalité limitée des propos tenus sur ces sites (suivant la logique d'une discussion orale), alors que la plupart des contenus postés y sont conservés de manière permanente.

Enfin, un dernier élément important est de ne pas négliger la capacité de diffusion de l'information sur les réseaux sociaux et l'opportunité de ces sites en matière de liberté d'expression individuelle. Cependant, cette liberté d'expression ne peut être évoquée en justification de publication de contenus discriminatoires ou haineux. En effet, la liberté d'expression, que ce soit dans la vie réelle ou virtuelle est un idéal, et cette liberté n'est jamais totale car la plupart des pays européens, y compris la Belgique, ont adopté une série de loi condamnant la propagation de discours haineux ou discriminatoires. Se focaliser sur la liberté d'expression reviendrait à réduire la problématique des discours de haine ou discriminatoires à un seul aspect.¹⁰

Si ce working paper n'a pas vocation à promouvoir une quelconque modération des réseaux sociaux, force est de constater la viralité de certains contenus, comportant parfois un message discriminatoire, et qui atteint alors un public considérable. Le danger est dès lors que ces contenus, surtout ceux présentés sous forme humoristique, soient banalisés et deviennent des idées acceptables, se frayant une place dans le sens commun.

En conclusion, l'une des pistes de lutte contre le phénomène de discrimination sur les réseaux sociaux passe par une responsabilisation et une sensibilisation des utilisateurs sur les contenus qu'ils postent. C'est là l'ambition du projet I:CUD qui entend créer des outils pratiques afin de lutter efficacement contre les discriminations en ligne. Basée sur une recherche de terrain, une méthodologie innovante a été développée dans le cadre du projet, qui va maintenant être testée au travers d'actions pilotes menées avec des jeunes de cinq pays européens. Les résultats attendus comprennent la création d'un « pack anti-discrimination » interactif qui sera diffusé en 2014, la sensibilisation et l'engagement des jeunes à devenir des utilisateurs actifs d'Internet, qui identifient et réagissent face à des contenus discriminatoires sur le web.¹¹

¹⁰ D'après l'intervention de Gavan Titley (University of Ireland), "10 reasons to take action against hate speech", lors de la conférence No Hate Speech Movement organisée par le Conseil de l'Europe à Strasbourg les 7-8-9 novembre 2013.

¹¹ Plus d'information à ce sujet : <http://digitaldiscrimination.eu/>